



Carte de résident "vie privée et familiale"

Par **nab**, le **14/05/2008** à **11:16**

bonjour,
je suis marocain marié à une française depuis Aout 2005.

je suis arrivé en France en 1994 pour suivre mes études, et je travaille depuis 4 ans (en CDI, sans interruption), mon épouse est en CDI également depuis 4 ans .

Est ce que je peux prétendre à une carte de résident (10 ans) pour vie privée et familiale?

et quelle démarche je dois effectuer quand mon titre de séjour actuel (carte de séjour temporaire de 1 an -vie privée et familiale) expirera en aout 2008.

Par **jeetendra**, le **14/05/2008** à **11:21**

bonjour, il vous faudra justifier de plus de 3 ans de mariage pour prétendre à une carte de résident de 10 ans, sinon renouvellement de votre titre de séjour actuel vie privé et familiale d'un an, cordialement

Par **nab**, le **14/05/2008** à **11:44**

Merci de votre réponse.
juste une petite précision:
pour justifier 3 ans de vie commune, je dois joindre au dossier sans qu'on me le demande des

documents (relevés bancaires du compte joint, avis d'imposition, crédit auto à nos 2 noms ..etc)

Cordialement
nab

Par **jeetendra**, le **14/05/2008** à **12:01**

renseignez vous à la préfecture pour les documents à fournir, il me semble que vous aurez à fournir une copie intégrale de l'acte de mariage, photocopie de votre passeport, photocopie d'un document établissant la nationalité française du conjoint, des photos d'identité, etc.
bonne journée à vous